



Commune de SÉEZ
SAVOIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016, à 19h30

Réf : CM 2016/001

L'an deux mille seize, le 26 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de SÉEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PENNA, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Marie-Agnès ARPIN, Christiane JAYMOND, Marie-Claire MEREL, Lucette MORIN, Mahdi AMIMOUR, Dominique BESSE, Stéphane DUVAND, Eric JACQUEMOUD, Daniel ODDON, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON, Antoine ROBERT.

Absents : Christine CLEMENT (pouvoir à Marie-Agnès ARPIN), Frédéric CRETIN, Monique GRANIER (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Catherine LENOIR-ADIN, Claude MAHNANA.

Secrétaire de séance : Mahdi AMIMOUR

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de la convocation : le 19 janvier 2016.

Date d'affichage du procès-verbal : le 1^{er} février 2016.

Mahdi AMIMOUR est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1) PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DE LA MIHT

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la MIHT a transmis aux maires en date du 15 décembre 2015 un projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi. Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Ce projet sera ensuite soumis au conseil communautaire pour approbation, lors de la séance programmée le 21 mars 2016.

Le projet de schéma élaboré à l'échelle de la MIHT fixe des pistes d'action, sur la base de propositions émanant d'une réflexion technique menée par les DGS/secrétaires de Mairie, validée et complétée par la Commission « Développement Territorial » de la communauté de communes.

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité sauf Christine CLEMENT qui s'abstient :

➔ EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de schéma de mutualisation.

2) TRAVAUX DE LA GALERIE DU TUNNEL DU SIAIX ET PERTURBATIONS DU TRAFIC SUR LA RN 90 - MOTION

Lors de la réunion cantonale du canton de Bourg-Saint-Maurice du 17 décembre 2015, de nombreux élus représentant les 17 Communes du canton ont découvert les conséquences majeures sur la fluidité du trafic de la RN 90 qu'auront les travaux de la galerie du tunnel du Siaix. En effet, la Direction interdépartementale des routes centre-est (DIR centre-est), maître d'ouvrage des travaux,

prévoit à compter du début de cette année et pour une durée de 18 mois, une à trois fermetures journalières d'1/2 heure du tunnel du Siaix.

Les élus présents regrettent vivement que de telles mesures aient pu être envisagées sans aucune concertation préalable et manifestent leurs très fortes inquiétudes quant aux conséquences.

En effet, fermer en journée pendant 1/2 heure, éventuellement plusieurs fois par jour, le seul accès à la Haute-Tarentaise, aura un impact majeur sur la vie quotidienne des habitants, mais également sur l'économie de la vallée. En particulier, bloquer le trafic en période touristique, même en dehors des heures de pointe, est jugé totalement inacceptable.

Arrivée de Marie-Claire MEREL.

Jean-Luc PENNA explique que les Maires ont appris ce projet de travaux lors de la réunion, et que cela a déclenché une levée de boucliers. Olivier PETIT demande pourquoi on ne réhabilite pas l'ancien tunnel. Fabien RAISSON pense qu'il y a de nouvelles normes sécuritaires. Dominique BESSE demande qui sera le destinataire de la motion, car cela ressort de la compétence du Conseil Régional. Il souhaiterait également que les élus demandent à être consultés par le maître d'ouvrage afin de pouvoir intervenir dans l'élaboration du cahier des charges. Jean-Luc PENNA indique que M PICOLLET, conseiller départemental est à l'origine de la motion, et que celle-ci sera transmise au Préfet. M. le Maire souligne également qu'il s'agit de demander une concertation dans le cadre de ces travaux. Marie-Agnès ARPIN demande si une réponse a déjà été donnée par la DIR. M. le Maire indique que le début des travaux qui devait avoir lieu en janvier a été reporté.

Ainsi, le Conseil municipal demande à l'unanimité :

- ➔ qu'à titre conservatoire, aucune coupure diurne n'ait lieu cet hiver,
- ➔ que de nouvelles modalités de tir soient envisagées afin de limiter les impacts sur le trafic dans le tunnel,
- ➔ qu'en particulier, la DIR centre-est envisage plutôt des tirs nocturnes, moins contraignants pour le trafic, que la durée des fermetures du tunnel soit réduite pour chaque tir, et que le passage des travaux tienne compte de l'activité économique et touristique.

L'ensemble des élus réclame également que la DIR centre-est engage une réelle concertation dès le début de l'année 2016.

3) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de sorties scolaires pour les élèves de l'école élémentaire de Séez :

- Pour les élèves de CP et de CM2, il s'agit d'une sortie de 2 jours (1 nuitée) à Champagny en Vanoise (sortie Vanoise Glacialis et sentier de découverte). Le budget prévisionnel, s'élève à 77 € par élève, soit 4 620 € pour les 28 élèves de CP et les 32 élèves de CM2.
- Pour les élèves de CE1 et CE2, il s'agit d'une sortie de 2 jours (1 nuitée) à Villars les Dombes, Parc aux oiseaux. Le budget prévisionnel s'élève à 75 € par élève, soit 3 525 € pour les 47 enfants des 2 classes.
- Pour les élèves de CM1, il s'agit d'une sortie à Peisey sur 2 jours.

Le budget prévisionnel est de 70 € par élèves, soit de 1 540 € pour 22 élèves de CM1.

Le budget global des sorties scolaires s'élève donc à 9 685 €.

L'école sollicite une subvention de 3 500 € pour l'ensemble de ces sorties.

Fabien RAISSON indique que la subvention inclut le coût du transport, et précise que pour l'année 2016 un budget de 16900 € est prévu pour les transports scolaires (sur la base d'une réalisation de tous les transports prévus), soit un coût global (subvention + transports) équivalent aux autres années. Dominique BESSE est favorable à l'octroi de subventions mais trouve le coût par enfant élevé, et indique qu'un partenariat existait avant avec le Parc de la Vanoise.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ DE VERSER une subvention exceptionnelle de 3 500 € au profit de la coopérative scolaire de l'école primaire de Séez, pour le financement des classes de découverte, (soit 27,13 € par élève)
- ➔ D'ENGAGER cette somme au budget 2016.
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces issues de la présente.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de mettre en conformité la défense incendie pour l'ensemble de la commune.

Le coût prévisionnel des travaux sur la période 2016-2018 s'élève à 150 636 € TTC.

Le coût prévisionnel des travaux, pour 2016, s'élève à 55 000 € TTC et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Afin d'engager ces investissements, une aide de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR dans le cadre de l'appel à projets 2016.

Le plan financier prévisionnel est le suivant :

Année	Montant prévisionnel des dépenses HT	Origine du financement	Montant de la subvention sollicitée
2016	45 830	Etat DETR	11 915,80
2017	67 200	Etat DETR	17 472,00
2018	12 500	Etat DETR	3 250,00
TOTAL	125 530	Etat DETR	32 637,80

Eric JACQUEMOUD présente le détail des travaux prévus. Pour 2016, il s'agit de travaux de défense incendie sur l'Auberge de Jeunesse, au Belvédère et sur la conduite de Villard Dessous à Longefoy.

Un débat s'engage sur le mode de défense incendie à l'Auberge de Jeunesse : Olivier PETIT et Daniel ODDON s'étonnent de la solution proposée visant à réaliser un quai de pompage alors qu'il avait été présenté en commission travaux une solution provisoire sur le réseau d'arrosage. Jean-Luc PENNA, Eric JACQUEMOUD et Fabien RAISSON font état des possibilités techniques présentées dans le cadre du rapport COHERENCE. Christiane JAYMOND demande si le SDIS a donné son accord, et si le Belvédère est viable. Jean-Luc PENNA indique que les solutions techniques seront revues mais que la subvention peut être sollicitée dans tous les cas, il rappelle également que la volonté politique est de s'affranchir des poteaux d'incendie sur le réseau d'arrosage.

Eric JACQUEMOUD présente ensuite les projets pour 2017 et 2018 qui concernent respectivement des travaux sur la conduite de Talavine au Cottier et la mise en place d'une bache au Noyerai. Daniel ODDON indique qu'il faut absolument une réserve obligatoire de 120 m³, sinon ce ne sera pas aux normes. Eric JACQUEMOUD rappelle que ces projets s'appuient sur le rapport d'un bureau d'étude. Dominique BESSE attire l'attention sur la défense incendie du bois des Bochères. Daniel ODDON indique qu'il n'y a pas d'obligations de défense incendie mais que l'on peut se servir des poteaux existants à proximité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ D'APPROUVER les projets de travaux de défense incendie sur la commune.
- ➔ D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement exposé ci-dessus,
- ➔ DE DEMANDER à la préfecture dans le cadre de la DETR 2016 la subvention de 32 637,80 € pour la réalisation de cette opération ;
- ➔ D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et signer toutes les pièces issues de la présente.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMES RELATIFS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) ont été déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux. Le coût prévisionnel des travaux sur la période 2016-2018 s'élève à 170 400 euros TTC.

Le coût prévisionnel des travaux, pour 2016, s'élève à 30 000 € TTC et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Afin d'engager ces investissements, une aide de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR dans le cadre de l'appel à projets 2016.

Le plan financier prévisionnel est le suivant :

Année	Montant prévisionnel des dépenses HT	Origine du financement	Montant de la subvention sollicitée
2016	25 000 €	Etat DETR	6 500 €
2017	57 000 €	Etat DETR	14 820 €
2018	60 000 €	Etat DETR	15 600 €
TOTAL	142 000 €	Etat DETR	36 920 €

Mahdi AMIMOUR s'étonne de voir que des travaux d'accessibilité sont prévus sur des bâtiments qui viennent d'être rénovés, comme le Saint-Eloi. Eric JACQUEMOUD précise que ça ne concerne que la partie ancienne. Dominique BESSE précise qu'il ressort de la loi de 1905 l'obligation pour les communes d'entretenir les biens issus du clergé, comme l'Eglise par exemple. Antoine ROBERT s'étonne de la nécessité de travaux sur les ateliers techniques qui sont assez récents. M. le Maire indique qu'il s'agit surtout de signalétique à mettre en place et d'éclairage des bâtiments. Mahdi AMIMOUR trouve incohérent de diminuer l'éclairage dans les rues et de l'augmenter dans les bâtiments. Fabien RAISSON et Daniel ODDON expliquent qu'une démarche d'économie d'énergie sur l'éclairage public a été engagée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ D'APPROUVER le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- ➔ D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement exposé ci-dessus,
- ➔ DE DEMANDER à la préfecture dans le cadre de la DETR 2016 la subvention de 36 920 € pour la réalisation de cette opération ;
- ➔ D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et signer toutes les pièces issues de la présente.

6) DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR TRAVAUX SUR LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU VERSOYEN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une conduite forcée nouvelle dans le cadre du projet de travaux afin d'augmenter la puissance de la centrale hydroélectrique sur le Versoyen en partie sur le territoire communal de Séez.

Ce projet nécessite un défrichement sur des terrains communaux boisés ne bénéficiant pas du régime forestier ainsi que sur des terrains privés.

Dans ce cadre, la commune sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 1 082 m² dans les parcelles cadastrales ci-dessous :

Parcelles relevant du régime forestier :

Néant

Parcelles appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Séez	A 1959	1 ha 65 a 40 ca	212
Séez	A 1450	31 ha 85 a 00 ca	220
		TOTAL	432

Parcelles appartenant à des propriétaires privés

Commune	Propriétaire	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Séez	Centrale du torrent des Glaciers	A 1958	0 ha 14 a 90 ca	650 (pour l'implantation du bâtiment)
			TOTAL	650

L'étude d'impact prévoit des dispositions pour limiter les impacts sur l'environnement et le paysage lors des travaux et des mesures compensatoires sur lesquelles s'engage le demandeur, il s'agit de travaux de reboisement sur une surface compensée de 0,1082 ha*2,78 (coefficient issu du tableau des enjeux) = 0,3008 ha sur la forêt communale de Séez sur une parcelle à définir en accord avec l'Office National des Forêts.

Marie-Agnès ARPIN donne des précisions sur la localisation. Stéphane DUVAND indique qu'il faudra veiller à ce que les bois ne soient pas laissés sur place. Jean-Luc PENNA précise que l'obtention du permis est liée à l'autorisation de défrichement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ DE DEMANDER l'autorisation de défrichement.
- ➔ D'ACCEPTER le reboisement réalisé par la société « Centrale du Torrent des Glaciers ».

7) CHARTE PORTANT RAPPEL DE CERTAINES DISTRIBUTIONS DE COMPETENCES OU DE RESPONSABILITES DURANT LA PERIODE HIVERNALE SUR LA RD 1090

Sur initiative du TDL (Territoire de Développement Local), il est proposé de conclure une charte rappelant certaines distributions de compétences ou de responsabilités entre les communes de Montvalezan et Séez d'une part et le Département de la Savoie d'autre part, au regard de la fermeture temporaire de la RD1090 durant la période hivernale.

Le projet de charte est ci-annexé.

Cette charte sera conclue pour la période hivernale 2015-2016, et sera renouvelée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Christiane JAYMOND et Stéphane DUVAND sont inquiets quant à la responsabilité qui incombe à la commune et ne souhaitent pas que le Département se désengage. Antoine ROBERT pense qu'en cas d'accident il faudra prouver que la route était physiquement fermée, malgré la présence d'un arrêté. Dominique BESSE indique que le code pénal précise que dans un tel cas il ne doit pas y avoir de doute sur la fermeture de la route. Il ajoute que lorsqu'il y a un arrêté de fermeture de la route, c'est la responsabilité de l'usager, quel qu'il soit qui est engagée s'il ne respecte pas l'arrêté. Jean-Luc PENNA indique que la charte formalise l'existant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité sauf Christiane JAYMOND, Stéphane DUVAND et Lucette MORIN qui votent contre et Fabien RAISSON, Mahdi AMIMOUR, Daniel ODDON, Olivier PETIT et Antoine ROBERT qui s'abstiennent :

- ➔ D'APPROUVER le projet de charte.
- ➔ D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Divers

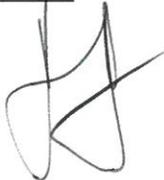
- **Liste des décisions municipales prises en application de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal depuis le dernier Conseil Municipal :** Aucune
- Jean-Luc PENNA indique que 2 chantiers vont être lancés : le renouvellement de la DSP du camping et le plan de circulation. Olivier PETIT, Dominique BESSE, Daniel ODDON et Lucette MORIN se portent volontaires pour faire partie du groupe de travail sur le plan de circulation.
- Dominique BESSE indique que dans le cadre du festival Baroque, la commune de Séez est sollicitée pour accueillir un concert à l'Eglise. Il est favorable à un tel partenariat qui peut s'engager soit sous forme de subvention, soit sous forme d'organisation qui pourrait être confiée à l'Office du Tourisme, soit par une aide avec des bénévoles.

Tour de table des élus.

- Christiane JAYMOND revient sur le schéma de mutualisation en demandant qui va coordonner les groupements de commandes. Elle craint que cela entraîne une création de poste supplémentaire. Jean-Luc PENNA indique que ce n'est pas l'objectif, et Dominique BESSE précise que cela pourrait se faire par les communes et la MIHT, à tour de rôle.
- Olivier PETIT indique qu'il y a eu un bon retour sur le tracé de la course de la Balade du Roc Noir, tant sur le sentier de l'Hermine que sur la Piste des Villards.
- Marie-Agnès ARPIN fait remonter des observations sur le recrutement des agents recenseurs. M. le Maire indique qu'il y a eu très peu de candidatures, et que certains secteurs nécessitent d'avoir un permis de conduire.
- Antoine ROBERT souligne que le stationnement de véhicules dans le virage des Contamines est particulièrement dangereux en cas de verglas sur la route.

Fin de la séance : 21h25.

Le secrétaire de séance,
Mahdi AMIMOUR



Le Maire,
Jean-Luc PENNA



Le 1^{er} février 2016
Affichage : Mairie
Hameaux
Parution dans la presse